



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agence Territoriale
de Lille
107 boulevard de la Liberté
BP 46
59004 LILLE Cedex
agence.lille@onf.fr

**Direction Régionale de
l'Environnement et de
l'Aménagement et du Logement
Monsieur le Préfet
44 Rue de Tournai
CS 40259
59018 Lille Cedex**

Lille, le 24/10/2025

Nos réf. : Marjorie LEVASSEUR
Courrier N°AT-2025/69

Objet : Projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix et son vélodrome

Monsieur le Préfet,

Dans votre courrier en date du 1er aout, vous sollicitez l'avis de l'Office National des Forêts sur le projet de classement des secteurs pavés du Paris-Roubaix et son vélodrome, et notamment sur le plan de gestion annexé.

En forêt domaniale de Raismes Saint-Amand Wallers, la route forestière pavée des boules d'Hérin relie la fosse d'Aremberg à la ville d'Hasnon. Historiquement réalisée pour la gestion forestière, elle fut ensuite très utilisée pour l'exploitation minière de la fosse d'Arenberg et va progressivement en emprunter le nom pour être couramment appelée « trouée d'Arenberg ».

En 1967, sur proposition de deux coureurs cyclistes français, Jean Stablinski et Edouard Delberghe, la route devient un nouveau secteur pavé de la course Paris-Roubaix.

Depuis, ce secteur apparait comme un véritable emblème de la course de renommée internationale, ce qui entraine ponctuellement une fréquentation du public très importante et des mesures de sécurisation adaptées. Elle est aussi, tout au long de l'année, une porte d'entrée dans la forêt domaniale qui permet de relier le site de la Mare à Goriaux.



Office national des forêts - EPIC/SIREN 662 043 116 Paris RCS
Site internet : www.onf.fr

PEFC 10-4-4 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org

Compte tenu du caractère historique et pittoresque du site, dès la fin des années 1980 un projet de classement a donc été enclenché et la trouée d'Arenberg sera classée en 1993.

Dans le cadre de sa gestion courante, l'ONF met déjà en œuvre des préconisations de gestion pour préserver l'identité du site et son ambiance paysagère, en particulier le traitement en futaie irrégulière des parcelles adjacentes.

Les orientations du plan de gestion, proposées dans le cadre du projet de classement des secteurs du Paris-Roubaix que vous me présentez, reprennent les conclusions de l'étude paysagère de valorisation de la trouée d'Arenberg menée par l'ONF et la DREAL en 2021.

Dans la continuité des opérations déjà réalisées, l'ONF continuera donc de faciliter la mise en œuvre des projets financés par les collectivités ou associations, en particulier la valorisation touristique (signalétique permanente) et l'entretien des pavés et des accotements au-delà de ce que nous mettons en œuvre dans notre gestion forestière courante par une mise à disposition du secteur.

En conséquence, l'ONF donne un avis favorable au projet de classement des secteurs pavés du Paris-Roubaix et son vélodrome.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre considération distinguée.

La Directrice de l'agence territoriale de Lille,



Aude TESSIER

